

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-168-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

N° 168/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

Objet de la délibération :

Aide à l'investissement matériel : GAEC Humbert Oudet

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	49
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE à Gérard COULET
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE
- Excusé(e)** Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLLOT
- Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY, Emmanuel VIENNET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique

Vu les délibérations successives de révision du règlement d'intervention pour aider les projets d'investissement matériel des entreprises du 12/12/2019, 21/01/2021, 16/12/2021 et 07/07/2022,

Vu la demande d'aide formulée par le GAEC HUMBERT OUDET,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »,

La CCLL peut octroyer une aide publique relative à un projet d'investissement matériel à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si le même projet fait l'objet d'une notification d'aide régionale sur les dispositifs concernés et si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

Le GAEC HUMBERT OUDET a créé un atelier d'engraissement de porcs label Bleu Blanc Cœur en plus de l'élevage de vaches Charolaises en conversion Bio. Le GAEC a également diversifié son offre de vente aux particuliers en offrant dorénavant des caissettes et en étant présent sur des marchés de producteurs locaux.

Le projet porté par le GAEC consiste à acquérir une remorque étal qui permettra de gagner en visibilité et notamment d'avoir la possibilité de proposer une gamme de produits plus large.

Le montant du projet s'élève à 28 800 € HT, toutes dépenses confondues pour le projet global.

La Région Bourgogne Franche-Comté accompagne au financement à travers le dispositif « Soutien à la commercialisation en vente directe » à hauteur de 17 280 €, permettant la mobilisation de l'aide à l'investissement matériel des entreprises.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 28 800 €. L'application du taux d'aide à hauteur de 5 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2 à 1 440 €.

Après étude du dossier et audition du porteur de projet, la commission n°2 a émis un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer une aide à l'investissement matériel au GAEC HUMBERT OUDET à hauteur de 1 440 € correspondant au taux de l'aide défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le GAEC HUMBERT OUDET définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-168-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022